

Propriétaires d'un logement sur la Métropole d'Orléans, louez solidaire !



- ➔ Bénéficiez de garanties pour louer en toute sécurité
- ➔ Faites un geste pour favoriser l'accès au logement pour tous

www.orleans-metropole.fr

  OrleansMetropole

SOLIHA
AGENCE
IMMOBILIERE
SOCIALE
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ


Un dispositif solidaire, une sécurité maximale pour vos loyers

L'accès au logement constitue souvent un frein dans la recherche d'un emploi stable pour les personnes en insertion. C'est pourquoi, SOLIHA Agence Immobilière Sociale mène, avec le soutien d'Orléans Métropole, le dispositif **LouezZen** pour faciliter l'accès au logement de ces personnes. **LouezZen** s'adresse à tous les propriétaires d'un logement situé sur la Métropole3 orléanaise qui souhaitent s'engager dans une location solidaire.



Avec « Louez Zen », conjuguez investissement sécurisé et engagement citoyen !

Je souhaite louer solidaire, quels seront mes avantages ?

→ La garantie complète des risques locatifs, gratuite

Vous bénéficiez de la garantie Visale d'Action Logement pour les impayés de loyers, d'une assurance complémentaire contre les dégradations locatives et d'une protection juridique. De plus, SOLIHA AIS peut prendre en charge la vacance locative ⁽¹⁾.

→ Une gestion locative sociale professionnelle, à prix réduit

Durant toute la durée de votre engagement, SOLIHA AIS assure pour vous et en toute transparence la gestion locative de votre logement. Les frais de gestion inhérents sont gratuits les 3 premières années et réduits de moitié les 3 suivantes.

→ Des avantages fiscaux

Vous bénéficiez des avantages fiscaux liés au conventionnement du loyer, d'un abattement fiscal de 85 % sur vos revenus fonciers et d'une prime au conventionnement ⁽²⁾ de 2000 € de l'Anah et d'Orléans Métropole.

→ Une aide aux petits travaux de rénovation nécessaires à la mise en location (50 % du montant HT des travaux dans la limite de 6000€)

Quelles sont les conditions d'accès au dispositif ?

1 Proposer un logement en bon état, situé à proximité des zones d'emploi

Votre logement doit respecter certains critères de qualité (logement décent), de localisation (en zone urbaine et/ou à proximité des transports urbains) et de coût (charges locatives réduites et faibles dépenses énergétiques).

2 S'engager à louer à loyer modéré pour une durée minimale de 6 ans

Par une convention signée avec l'Anah, vous vous engagez à respecter les plafonds de loyer définis pendant au moins 6 ans.

3 Louer à des personnes en démarche d'insertion professionnelle orientées par un organisme d'accompagnement et sélectionnées par SOLIHA AIS.

⁽¹⁾ Soumis à certaines conditions.

⁽²⁾ sous réserve des moyens et conditions propres à l'Anah